



Nombre de conseillers
élus : 15

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Nombre de conseillers
présents : 14

Nombre de conseillers
absents : 1

PROCES – VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt juin, le Conseil Municipal de BOURGHEIM, s'est réuni en session ordinaire, à BOURGHEIM, sous la présidence de Monsieur Jacques CORNEC, Maire.

Etaient présents :

M. Patric KUBIAK, M. Michel AUTHIER, M. Rémy LUTZ,
Mme Angèle GLOECKLER, M. Edouard HOFFBECK,
M. Michael BESENWALD, Mme Karin LEIPP,
Mme Christine KELLER, Mme Sarah BOUCHARB,
M. Laurent MULLER, M. Serge WEBER, M. Christian HEYWANG,
M. Pascal NOE

Etait absente :

Mme Sandrine GIDEMANN

Assiste : Melle HUBER Céline

Madame Sandrine GIDEMANN, absente excusée, donne pouvoir à Monsieur Patric KUBIAK.

Monsieur le Maire constate que les conseillers présents constituent la majorité des membres en exercice, que de ce fait le quorum étant atteint, ils peuvent valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- 2014 / 34 Approbation du procès-verbal du 24 avril 2014**
- 2014 / 35 Création des commissions communales**
- 2014 / 36 Indemnité de conseil au Receveur Municipal**
- 2014 / 37 Travaux au cimetière**
- 2014 / 38 Emprunt**
- 2014 / 39 Passage au PES - Dématérialisation des pièces justificatives : autorisation au Maire pour la signature de la convention**
- 2014 / 40 Réforme des rythmes scolaires**
- 2014 / 41 Divers et communications**

2014 / 34

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 AVRIL 2014

Le procès-verbal du 24 avril 2014 n'appelant pas de remarque particulière, il est approuvé à l'unanimité.

2014 / 35

CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

2014 / 35 / 1

CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal

VU le Code des Marchés Publics, et notamment l'article 22

CONSIDÉRANT qu'à la suite des élections municipales de mars 2014, il convient de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat ;

CONSIDÉRANT qu'outre le maire, son président de droit, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du conseil municipal ;

DECIDE de créer une Commission d'Appel d'Offres composée comme suit :

Président ; Monsieur Jacques CORNEC, Maire

Membres titulaires : Monsieur Patric KUBIAK,
Madame Sandrine GIDEMANN,
Monsieur Rémy LUTZ

Membres suppléants : Monsieur Edouard HOFFBECK,
Monsieur Serge WEBER,
Madame Angèle GLOECKLER,

ADOPTE A L'UNANIMITE

2014 / 35 / 2

CREATION DES AUTRES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 2541-8

Après en avoir délibéré

DECIDE la création et la composition des Commissions suivantes

COMMISSION DES FINANCES

Président : Jacques CORNEC

Membres élus : Patric KUBIAK, Sandrine GIDEMANN, Michael BESENWALD,
Christine KELLER, Rémy LUTZ,

COMMISSION EMBELLISSEMENT - ANIMATION - JEUNESSE - ENFANCE

Président : Jacques CORNEC

Membres élus : Patric KUBIAK, Sandrine GIDEMANN, Serge WEBER,
Michael BESENWALD, Laurent MULLER, Sarah BOUCHAREB,
Pascal NOE, Karin LEIPP

COMMISSION COMMUNICATION

Président : Jacques CORNEC

Membres élus : Sandrine GIDEMANN, Angèle GLOECKLER, Michel AUTHIER

COMMISSION URBANISME

Président : Jacques CORNEC

Membres élus : Patric KUBIAK, Angèle GLOECKLER, Rémy LUTZ, Serge WEBER,
Christian HEYWANG, Edouard HOFFBECK, Karin LEIPP

ADOPTE PAR

↳ 13 VOIX POUR

↳ 2 ABSTENTIONS

2014 / 36

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal

VU les dispositions prévues par le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et par l'Arrêté Interministériel du 16 décembre 1983

VU la délibération n° 2012 / 41 du 10 décembre 2012 attribuant l'indemnité de Conseil à Madame Dominique CHRISTMANN

VU le renouvellement du Conseil Municipal lors des élections municipal de mars dernier

Après en avoir délibéré

DECIDE de reconduire le versement de l'indemnité de conseil au taux plein à Madame Dominique CHRISTMANN, Receveur Municipal en poste à la Trésorerie de Barr

ADOPTE A L'UNANIMITE

2014 / 37

TRAVAUX AU CIMETIERE

Le Maire rappelle qu'à la fin de l'année 2013, avaient été menés des travaux de réfection du mur du cimetière. Il s'agit dorénavant, dans la continuité, de procéder à la réfection des corniches du mur d'enceinte du cimetière sur une longueur d'environ 26 mètres linéaires.

Les travaux consistent en :

- la démolition des couvertines existantes
- la dépose et le le rescelllement des moellons de la dernière rangée sous couverture
- la réalisation d'une couverture béton armé adaptée aux épaisseurs de celles existantes

Le maire précise que la démolition des couvertines pourrait être réalisée par l'ouvrier communal et par quelques élus pour limiter le coût des travaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire

Après délibération

DECIDE de réaliser des travaux de réfection des corniches du mur d'enceinte du cimetière

VALIDE le devis de l'entreprise SCHREIBER et Cie d'OTTROTT s'élevant, pour les 26 mètres linéaires, à 4.681,04 euros HT (5.617,25 euros TTC)

ADOPTE A L'UNANIMITE

2014 / 38
EMPRUNT

Les travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire ont commencé début avril.

Pour financer le projet, la commune bénéficie de diverses subventions : DETR, Conseil Général, Conseil Régional, Réserve parlementaire...

Une partie du projet sera également financée sur les fonds propres de la commune. Pour le reste, il faut recourir à l'emprunt.

A cet effet, le Maire soumet à l'Assemblée les offres de prêt émises par la Caisse d'Epargne et par le Crédit Mutuel (Banque Populaire et Crédit Agricole n'ayant pas répondu à la sollicitation de la commune).

Organisme financier	Montant emprunté	Type d'emprunt	Durée	Taux échéances constantes	Taux amortissements constants
Caisse d'Epargne	500 000,00 €	Taux fixe	15 ans	3,19%	3,14%
Caisse d'Epargne	500 000,00 €	Taux fixe	18 ans	3,40%	3,34%
Caisse d'Epargne	500 000,00 €	Taux fixe	20 ans	3,54%	3,47%
Crédit Mutuel	500 000,00 €	Taux fixe	20 ans	3,50%	3,50%

Compte-tenu de la charge financière annuelle que représente le remboursement de l'emprunt, le Maire propose de retenir un financement sur 20 ans à trimestrialités constantes, en l'occurrence l'offre du Crédit Mutuel, la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal,

Vu son projet de restructuration de l'école élémentaire

Considérant la nécessité de recourir à l'emprunt pour le financer

Après délibération

DECIDE de souscrire un emprunt d'un montant de 500.000 euros auprès du Crédit Mutuel, aux conditions suivantes :

- ↗ Durée : 20 ans
- ↗ Taux fixe : 3,50 %
- ↗ Remboursement par trimestrialités constantes
- ↗ Déblocage en totalité ou par fractions
- ↗ Possibilité de remboursement anticipé

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en oeuvre la présente délibération

ADOPTE A L'UNANIMITE

2014 / 39

**PASSAGE AU PES - DEMATERIALISATION DES PIECES JUSTIFICATIVES :
AUTORISATION AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION**

A compter du 1^{er} janvier 2015, l'ensemble des collectivités territoriales devront passer au PES V2 (protocole d'échange standard). Il s'agit d'un nouveau protocole d'échange des flux comptables avec la Trésorerie, qui permettra à terme la dématérialisation complète des pièces comptables et des pièces justificatives.

Dans un premier temps, trois solutions sont envisageables :

- Transmission des flux PES seuls : c'est le minimum obligatoire à compter du 1^{er} janvier prochain. Il n'y a que les mandats et les titres qui sont dématérialisés et les bordereaux et pièces justificatives continuent d'être envoyés en format papier à la trésorerie. Cette solution est déconseillée.
- Transmission des flux PES + dématérialisation des pièces justificatives : Les mandats, les titres et les pièces justificatives sont dématérialisés. Seuls les bordereaux de mandats et de titres restent au format papier.
- Transmission des flux PES + dématérialisation des pièces justificatives + dématérialisation des bordereaux : c'est la dématérialisation totale. Il n'y a plus de papier, mais cette solution nécessite l'acquisition d'une signature électronique.

Dans un premier temps, la commune a décidé d'opter pour la solution intermédiaire, c'est-à-dire pour la dématérialisation des mandats, des titres et des pièces justificatives.

La dématérialisation de ces dernières nécessite cependant la signature d'une convention avec les services de la Direction des Finances Publiques et requiert par conséquent l'autorisation du Conseil Municipal au Maire pour la signature de ladite convention.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications du Maire

AUTORISE le Maire à signer la convention de dématérialisation des pièces justificatives dans le cadre du passage au PES V2

ADOPTE A L'UNANIMITE

2014 / 40

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La réforme des rythmes scolaires entre en application pour le regroupement pédagogique Goxwiller - Bourgheim à la rentrée de septembre 2014.

Le décret n° 2014-457 du 07 mai 2014 autorise certains aménagements à l'organisation du temps scolaire, sur proposition conjointe des communes et du conseil d'école.

Un tel aménagement était à soumettre à l'inspection académique avant le 06 juin 2014.

Le RPI a mené une réflexion dans ce sens, mais compte-tenu du délai très court dont il disposait, la proposition n'a pas pu être soumise à temps. La faisabilité du projet sera cependant réétudiée pour la rentrée 2015.

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale a donc validé les horaires suivants :

BOURGHEIM	GOXWILLER
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	Lundi, mardi, jeudi, vendredi
Accueil des enfants à partir de 8h20 Cours de 8h30 à 11h30	Accueil des enfants à partir de 8h30 Cours de 8h40 à 11h40
Accueil des enfants à partir de 13h20 Cours de 13h30 à 15h45	Accueil des enfants à partir de 13h30 Cours de 13h40 à 15h55
Mercredi	Mercredi
Cours de 8h30 à 11h30	Cours de 8h40 à 11h40

A noter également qu'à compter de la rentrée de septembre 2014, un transport sera organisé pour desservir le périscolaire de Valff, dont le coût sera fonction du nombre d'enfants qui l'emprunteront.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé du Maire

PREND ACTE des nouveaux horaires scolaires du RPI Goxwiller - Bourgheim

2014 / 41

DIVERS ET COMMUNICATIONS

SAMU DE L'ENVIRONNEMENT

Le SAMU de l'Environnement est intervenu toute la journée de ce 20 juin, à Bourgheim pour une présentation du milieu aquatique aux élèves des deux classes de l'école primaire.

DEPART DE MADAME MARIE-CHRISTINE BERNARD-GELABERT

Par décret présidentiel, la sous-préfète de Sélestat-Erstein, Marie-Christine Bernard-Gélabert, arrivée en novembre 2012, quittera ses fonctions ces prochains jours. Elle sera remplacée par Stéphane Chipponi, actuellement directeur de cabinet du préfet de Maine et Loire à Angers.

COMMEMORATION DU 14 JUILLET

Le rassemblement aura lieu à 10 h 15 devant la Mairie.

BENNES DE RAMASSAGE DE VETEMENTS

La communauté d'Emmaüs nous a signalé la prolifération de bennes de ramassage de vêtements, portant notamment le logo des Restos du Cœur, et dont le produit des collectes n'est absolument pas destiné aux plus démunis.

RAMASSAGE DES VIEUX PAPIERS CARTONS

Le Maire rappelle que le ramassage des vieux papiers-cartons par apport volontaire à la benne mise à disposition sur le parking de l'église continue au rythme de deux fois l'an. La subvention, qui est fonction du tonnage récolté, est versée à la coopérative scolaire.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal sera communiquée par voie d'affichage et de convocation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

Procès-verbal certifié conforme
Le Maire,
Jacques CORNEC